



Conclusions de la Présidence sur le climat, la biodiversité et les océans

1. La Présidence a organisé une session de travail du G7 consacrée au thème du climat, de la biodiversité et des océans, à laquelle ont participé les chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Burkina Faso, du Chili, de l'Égypte, de l'Inde, du Rwanda et du Sénégal, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies, le président du Groupe de la Banque mondiale, le Secrétaire général de l'OCDE, le président de la Commission de l'Union africaine et le président de la Banque africaine de développement.

2. La Présidence a souligné que cette réunion avait lieu à Biarritz, ville côtière dans laquelle les acteurs locaux et de la société civile sont particulièrement mobilisés pour la protection de la planète et des océans. Les engagements pris par les participants, énoncés dans la Déclaration intitulée *Solutions for Our Oceans* (Des solutions pour nos océans) et dans *l'Appel pour les océans*, montrent qu'ils sont de plus en plus conscients de l'urgence de relever les défis environnementaux systémiques et de traiter la crise climatique, qui présente des risques pour l'existence même des systèmes naturels et des systèmes humains. La Présidence a souligné que la science a apporté à maintes reprises des preuves solides, qui plaident en faveur d'une action urgente. Le Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), approuvé à Paris le 4 mai 2019, considère que les changements dans l'utilisation des terres et des mers, les changements climatiques et la pollution sont parmi les principaux facteurs de la perte de biodiversité, et le Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres, approuvé à Genève le 7 août 2019, met l'accent sur les questions étroitement liées que sont le réchauffement climatique, la gestion des terres, la sécurité alimentaire et les régimes alimentaires, ainsi que sur les mesures d'atténuation et d'adaptation qui peuvent être envisagées.

3. Dans ce contexte, la Présidence a rappelé que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation des océans et des terres, sont trois enjeux mondiaux majeurs étroitement liés qui menacent la paix, la sécurité, le développement, la santé et la stabilité économique, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Consciente des différences d'approche, la Présidence a déclaré que le G7 et ses partenaires avaient la capacité de jouer un rôle moteur ambitieux sur ces questions urgentes, tout en reconnaissant que chaque pays pouvait définir sa propre

stratégie pour mettre en œuvre la transition énergétique et parvenir à un avenir à faibles émissions aussi rapidement que possible, afin de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° C, et autant que possible à 1,5° C. Les chefs d'État et de gouvernement ont estimé qu'il était important de promouvoir la croissance économique et une prospérité partagée et de garantir un accès plus équitable à une énergie à faibles émissions, efficace, abordable et fiable, en tenant compte des objectifs climatiques et des stratégies à faibles émissions de chaque pays ainsi que de la protection de l'environnement et des océans.

4. Le Secrétaire général des Nations Unies a présenté aux chefs d'État et de gouvernement le Sommet Action Climat qu'il organisera le 23 septembre 2019 et dont l'objectif est d'intensifier l'action climatique et d'accroître ses moyens de financement, en proposant notamment des moyens de mise en œuvre aux pays en développement, pour parvenir à un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques ainsi qu'à la protection des écosystèmes, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Dans ce contexte, la Présidence a noté que plusieurs pays concernés ont déjà fait part de leur volonté d'augmenter d'ici à 2020 le niveau d'ambition collective de leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, en s'appuyant sur la dynamique de la COP25 qui se tiendra au Chili et en tenant compte du fait que des efforts supplémentaires sont nécessaires au niveau mondial. Les chefs d'État et de gouvernement ont été informés du fait que cette Conférence des Parties accordera une place prépondérante à la protection des océans, soulignera le rôle essentiel de la science et insistera sur la nécessité de mettre en œuvre une approche multipartite, en donnant une importance particulière aux mesures d'adaptation, y compris celles qui sont mises en œuvre par le secteur privé et la société civile. Plusieurs chefs d'État et de gouvernement ont pris note du rôle du « NDC Partnership » (Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national), afin d'aider les économies de marché en développement et émergentes à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national et à élever leur niveau d'ambition. Plusieurs pays du G7 ont annoncé des contributions ambitieuses pour aider à la reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat, atteignant un montant total de 5,5 milliards de dollars des États-Unis. D'autres pays sont en train de finaliser leurs contributions. Ensemble, ils ont appelé d'autres pays à contribuer également à une première reconstitution des ressources réussie et substantielle qui renforce l'impact du Fonds. Les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé qu'il était important d'accélérer le cycle vertueux de l'environnement et de la croissance en innovant et en menant des transformations pour parvenir à un avenir résilient, solidaire et durable, comme cela a été affirmé récemment dans la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du Sommet du G20 d'Osaka.

5. En lien avec ces problématiques, plusieurs initiatives ont été abordées, comme la mobilisation de l'*International Development Finance Club* et des banques multilatérales de développement pour mettre en œuvre des stratégies de développement à faibles émissions et résilientes, ainsi que la Coalition neutralité carbone, qui a pour objectif d'élaborer des stratégies à long terme pour atteindre progressivement la neutralité carbone.

6. La protection de la biodiversité et la conservation des océans ont également été au cœur des discussions, parce que la vie, le bien-être, la sécurité alimentaire et la prospérité économique de l'humanité reposent sur la bonne santé des océans et des terres et sur leur utilisation durable. Les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la Charte de Metz sur la biodiversité et se sont engagés à prendre rapidement des mesures sur la biodiversité, individuellement ou collectivement, d'ici à la quinzième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15). Dans le prolongement des travaux accomplis précédemment dans le cadre du G7 et du G20, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu qu'il était urgent de préserver les écosystèmes marins et terrestres, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature et à l'économie circulaire, et de continuer à lutter contre les déchets en milieu marin, et qu'il était nécessaire d'encourager l'innovation et d'améliorer la gestion des déchets, car il s'agit d'instruments essentiels pour réduire les déchets marins. Ils ont salué l'adoption récente de la Vision du G20 d'Osaka pour les océans et du Cadre d'action du G20 sur les déchets plastiques en milieu marin. La Présidence a souligné qu'il était important de conclure un Traité des Nations Unies solide et ambitieux pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas d'une juridiction nationale.

7. Les chefs d'État et de gouvernement ont salué l'objectif recherché par le Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui se réunira à Marseille en juin 2020, d'améliorer la façon dont nous gérons notre environnement au profit d'un développement humain, économique et social qui soit durable. Ils attendent avec intérêt la COP15 de la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu en octobre 2020 à Kunming (Chine).

8. Les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'importance de la quatorzième Conférence des Parties (COP14) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui aura lieu à New Delhi du 29 août au 13 septembre 2019 et ils ont souligné qu'il importait d'empêcher de nouvelles dégradations et de remettre en état les terres dégradées. Les chefs d'État et de gouvernement ont ainsi rappelé qu'il était important de mettre en œuvre une gestion des terres stratégique et durable, notamment grâce à des efforts pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, et réussir à protéger la biodiversité et les écosystèmes. Ils ont également pris note des travaux du Partenariat mondial « InsuResilience », qui s'appuie sur les conclusions du Sommet du G7 d'Elmau de 2015.

9. La Présidence a salué la mobilisation active des jeunes et la nécessité de mener une action axée sur les solutions, incarnée par des coalitions et des projets multipartites concrets impliquant des pays, le secteur privé, des scientifiques, des ONG, des jeunes, des communautés autochtones, ainsi que des villes et des régions.

10. Des représentants de la société civile ont présenté aux chefs d'État et de gouvernement quatre coalitions multipartites traitant de menaces particulières pour le climat, la biodiversité et nos océans : la Coalition maritime pour le climat et l'environnement qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur maritime international, comme énoncé dans la Déclaration de Niulakita relative à un niveau élevé d'ambition dans le transport maritime et dans la Déclaration et la Charte de bonnes pratiques dans le transport maritime pour la protection du milieu marin et littoral ; l'Engagement de Biarritz pour une action rapide en faveur de l'efficacité dans le secteur du refroidissement qui a pour objectif d'encourager des efforts parallèles pour améliorer l'efficacité énergétique et la gestion du cycle de vie dans le secteur du refroidissement, alors que les pays mettent en œuvre la réduction progressive des hydrofluorocarbones (HFC) conformément à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal ; la Coalition pour une mode durable qui a pour objectif de réduire l'empreinte écologique des textiles, qui représentent jusqu'à 35 % de la pollution des océans par les microplastiques primaires, selon un rapport récent de l'UICN ; la Coalition d'entreprises One Planet pour la biodiversité qui a pour but de définir des objectifs ambitieux pour le secteur agroalimentaire en matière de préservation et de restauration de la biodiversité.